



Ministère de l'Intérieur

Le mécanisme national de suivi de la mise en œuvre du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières

Conférence Régionale d'Examen du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières dans la région Arabe

24-25 février 2021

Examen national de la République du Soudan pour mettre en œuvre le Pacte Mondial pour des Migrations

Introduction :

- Depuis 2019, le Soudan a connu un changement radical de régime avec une révolution populaire qui a conduit au renversement de l'ancien régime, et la mise en place d'un gouvernement de transition pour une période de transition de trois ans et qui a inclus toutes les composantes de la société soudanaise.
- Le gouvernement de transition a fixé des priorités pour cette étape. La plus importante d'entre elles est de parvenir à une paix globale dans le pays, d'atteindre la stabilité et d'améliorer les conditions de vie et la situation économique du pays, qui est l'une des causes profondes de la migration.
- Le gouvernement de transition s'est engagé à respecter toutes les conventions et tous les accords internationaux approuvés par le Soudan ainsi que le Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM).
- Le Pacte Mondial pour des Migrations est un instrument juridique non contraignant pour les États membres, il est fondé sur le droit international ainsi que sur un ensemble de cadres mondiaux selon lesquels les pays se sont engagés à gérer les migrations et les mouvements de populations de manière ordonnée, sûre et responsable.

- Depuis des décennies, le Soudan connaît d'importants flux de migrants légaux et illégaux. Le Soudan a également été témoin de l'afflux de groupes importants des pays de la Corne de l'Afrique en raison des conditions économiques et des guerres. En tant que tel, son territoire est utilisé comme espace de transit et de destination vers les pays arabes du Golfe et l'Europe via l'Afrique du Nord.
- Malgré ses capacités modestes et ses longues frontières, le Soudan a déployé de grands efforts pour tenter d'endiguer cette migration illégale et les phénomènes associés de trafic de migrants et de traite des êtres humains, ce qui a suscité l'attention.
- La situation géographique unique du Soudan a entraîné une augmentation de la mobilité de la population pour de nombreux pays du continent, notamment les pays d'Afrique de l'Est, où il est devenu un pays qui combine tous les types de migration (origine, destination, transit). Cette situation exige que l'État déploie des efforts considérables pour mettre en place des politiques compatibles avec celles de ses partenaires africains, afin d'optimiser le droit du travail et de réduire ses effets négatifs. Le Soudan a répondu aux cadres politiques de l'Union Africaine pour traiter la migration régulière et irrégulière sans compromettre la dignité et les droits humains des migrants.

Dans le domaine du développement de la gestion des migrations, conformément aux principes du Pacte Mondial pour des Migrations :

- Le Soudan considère la migration régulière comme l'un des facteurs de développement sur lequel repose la perspective économique, aussi l'État facilite les procédures pour les immigrants réguliers afin de leur jouir des droits. En conséquence, le Soudan a créé un organisme dédié aux affaires des Soudanais travaillant à l'étranger sous l'égide du Conseil des ministres et s'efforce de lancer ses travaux afin d'élaborer des politiques et des plans visant à faire bénéficier les immigrants expatriés de leurs économies et à transférer leurs connaissances ainsi que d'autres programmes.
- Le Soudan a également déployé des efforts considérables pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, et qui ont généré un mouvement mondial en créant le « Centre opérationnel régional d'appui au processus de Khartoum (ROCK) » dans le cadre d'un partenariat entre l'Union Européenne et l'Union Africaine pour la collecte des données sur les migrations et lutter contre ces phénomènes.
- Le processus de Khartoum a été lancé en 2014 et il s'agit d'une initiative politique visant à établir un dialogue permanent pour renforcer la coopération sur les questions relatives à la migration entre l'Union Européenne et l'Union africaine dans la lutte contre la traite des êtres humains et à établir des points stratégiques pour parvenir à une action conjointe afin de garantir les droits de prévention, de protection, de soutien aux victimes et de révision juridique au niveau régional.
- Au niveau national, le Soudan a établi le Conseil supérieur de l'immigration et de la présence étrangère en 2006, et il a récemment été reconstitué sous la présidence du ministre du Conseil des ministres, de la Direction générale des passeports et de l'immigration et de l'adhésion des agences nationales travaillant dans le domaine

migratoire en 2020. Parmi ses tâches les plus importantes est de développer des plans et des politiques publiques pour prendre en charge toutes les mesures relatives à l'immigration, aux étrangers et aux frontières et de former une base de données sur les questions migratoires.

- Un mécanisme national a également été créé pour la mise en œuvre du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières : il est composé de tous acteurs les opérateurs gouvernementaux travaillant sur le domaine migratoire au Soudan. Le 10 février 2021, en coopération avec l'Organisation Internationale pour les Migrations, un atelier a été organisé pour le suivi de l'Examen National.
- De nombreux programmes conjoints ont également été mis en œuvre avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et certains autres partenaires dans le domaine du renforcement des capacités, des programmes de retour volontaire, de la réintégration et de la réadmission des migrants, ainsi qu'un soutien dans le domaine des infrastructures aux frontières, aux points de passage et aux foyers d'hébergement pour les victimes.
- Le Soudan a également créé un comité national de lutte contre la traite des êtres humains, composé des autorités compétentes. Ce comité a été créé en vertu de la loi sur la traite des êtres humains de 2012 et est en cours de révision pour inclure de nombreux axes liés au trafic illicite de migrants et à la protection des victimes. La révision a été approuvée le 23 février 2021.

Dans le domaine des cadres juridiques :

L'action du Soudan dans le domaine de l'immigration repose sur de nombreux accords internationaux et bilatéraux et sur des lois nationales :

1. Le Document constitutionnel 2019.
2. La loi relative aux passeports et l'immigration de 2015 et ajustée en 2020.
3. La loi de 2010 sur l'asile
4. La Loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains adoptée en 2014 et ajustée en 2021.
5. La liste des étrangers de 2006 et ajustée en 2020.
6. Les actes administratifs portant l'organisation du travail

Proposition de plan de mise en œuvre du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières :

Le Soudan cherche à mettre en œuvre le Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) avec des partenaires et avec des possibilités limitées, conformément aux priorités du PMM, comme suit :

1. Renforcer les politiques migratoires (Objectifs : 1,3).
2. Protéger les droits de l'homme et éliminer toutes les formes de discrimination contre les migrants (Objectifs : 3, 7, 17).
3. La gestion des frontières et le traitement de la migration illégale (Objectifs : 9, 10, 11).

4. Établir des conditions de travail ordonnées et décentes et promouvoir les objectifs sociaux positifs de la mobilité humaine. (Objectifs : 5, 6, 16, 17, 18, 19, 21, 22).
5. Encourager les migrants à contribuer au développement durable de leur pays (objectif 20).
6. Renforcer la protection des migrants et la recherche des solutions durables, y compris le retour et la réintégration dans leur communauté d'origine (Objectifs : 8, 7, 21).
7. Le changement climatique et réduction de son impact (Objectif : 5).
8. Le renforcement des capacités pour mettre en œuvre le PMM et tous ses objectifs.

Il convient de noter que ces priorités, une fois mises en œuvre, incluent les 23 objectifs du Pacte Mondial pour des Migrations.

Le Soudan s'efforce d'élaborer des politiques migratoires conformes à sa souveraineté nationale, à ses priorités et à ses obligations internationales, malgré les difficultés issues des changements. Le travail se poursuivra en termes de planification et d'étude des données statistiques et les politiques comparées

Le Soudan s'efforce également de suivre ce qui se passe sur la scène mondiale avec des initiatives en matière de migration afin de trouver une vision nationale qui tienne compte de son point de vue dans le domaine de la migration.

Conclusion :

Le mécanisme national d'examen s'efforcera de préparer un rapport détaillé et complet sur les progrès des objectifs du Pacte Mondial par les ministères et les autorités compétents au cours du mois d'avril 2021, ainsi que d'élargir le cercle de dialogue avec les partenaires nationaux et internationaux dans le domaine des migrations pour obtenir un soutien et renforcer les contributions pour la mise en œuvre du Pacte Mondial.